



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

18 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le quatorze mai à 20h30, le conseil municipal de la commune des Bois d'Anjou, en session ordinaire, sous la présidence d'Arnaud Monchicourt, le Maire.

Convocation : Monsieur ou Madame : Florence BAHUON, Pascal NOGRY, Gérald LAVIEC, Annie LAURENT, Bruno POUVREAU, Clarisse BUCHER, Dean BLOUIN, Martine BRIOT, Fabrice BOURCIER, Monique MALARD, Jean-Marc METAYER, Sylvie, ROUSSIASSE, Jocelyn GRIMAUULT, Arnaud MONCHICOURT, Sandro GENDRON, Jocelyne RUBEILLON, Philippe RICHER, Frédéric FORET, Patrick COCHIN, Franck RUAULT, Chantal MOREAU, Stéphane FORTANIER, Dominique VINCENT, Isabelle MOYA-RAMDANI, Angélique BRODIN, Emilie LEHOREAU, Laurent CUREAU, Estelle GUEDE, Thierry CHEVRIER, Éric ROCHARD, Samuel MAUPETIT, Alain TAUNAY, Valérie LEROUX.

Etaient absents : Gérald LAVIEC, Josselin GRIMAUULT, Patrick COCHIN, Samuel MAUPETIT

Etaient absents excusés : Pascal NOGRY, Clarisse BUCHER (pouvoir à Martine BRIOT), Dean BLOUIN, Fabrice BOURCIER (pouvoir à Sandro GENDRON), Monique MALARD (pouvoir à Florence BAHUON), Jocelyne RUBEILLON (pouvoir à Chantal MOREAU), Franck RUAULT (pouvoir à Frédéric FORET), Isabelle MOYA-RAMDANI, Emilie LEHOREAU (pouvoir à Angélique BRODIN), Laurent CUREAU (pouvoir à Valérie LEROUX), Estelle GUEDE (pouvoir Thierry CHEVRIER)

Secrétaire de séance : Stéphane FORTANIER

Y assistaient en qualité de personnel administratif invité : M. Daniel DESBONNES, Directeur Général des Services.

.....

Les conseillers se réunissent à 20h00.

La séance débute à 20h00. Stéphane FORTANIER est désignée secrétaire de séance.

Présentation du plan climat énergie territorial par Mme Anais PELLE

Madame PELLE procède à la présentation du plan climat air énergie territoriale mis en place par la communauté de communes de Baugeois Vallée. Elle précise que depuis 2015 la pollution atmosphérique est désormais intégré ans le dispositif. Qu'à la date d 14 septembre 2018 un séminaire transversal entre Elus sera organisé sur ce thème. La démarche du PCAET a pour principal objet de sensibiliser les habitants sur ces problématiques.

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 mai 2018**

Monsieur le Maire soumet le dernier compte rendu de séance à l'approbation des Elus. Madame LEROUX indique que lors de la dernière séance, à l'occasion du vote des tableaux des effectifs, elle s'était abstenue. La modification est prise en compte.

Sous réserve de cette modification, le compte rend est approuvé à l'unanimité.

Vie institutionnelle

2018/ 49 Liste préparatoire des jury d'assise

Monsieur le Maire rappelle la réglementation en matière d'établissement de la liste préparatoire des jurys d'assise. Il procède au tirage au sort. Sont désignés :

- M. Fabrice GONON, résidant 10 rue des grands pères, Saint-Georges du Bois
- Mme Hélène Marie LAFAY, résidant 2 rue du Moulin, Fontaine - Guérin
- Mme Céline Rachel Marie HIVON, résidant 34 Grand'Rue, Brion
- Mme Bernadette Monique Marie HAMELIN, résidant la Pièce du Port, Brion
- M.Michel LAMBERT, résidant 2 route des Mandottières, Brion
- M.Alexandre Nicolas Michel LAMBERT, résidant 2 route des Mandottières, Brion.

Finances

2018/50 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017 DU BUDGET ANNEXE « HOTELLERIE DE PLEIN AIR » DES BOIS D'ANJOU –MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2018/28

Monsieur le Maire indique que lors de la séance du 19 mars dernier, avait été affecté le résultat de fonctionnement de 11 758.80 € en recettes de fonctionnement. Cependant par courrier en date du 27 avril 2018, la Sous/Préfecture a souhaité que soit procédée une modification de l'affectation de résultats de fonctionnement 2017 afin de couvrir en partie le déficit d'investissement reporté s'élevant à 16 356.53 €.

De ce fait, il est suggéré :

- **D'annuler** la délibération 2018/28 eu 19 mars 2018,
- **D'affecter** le résultat de 11 758.80 € € en recettes d'investissement (excédent de fonctionnement capitalisé compte 1068)

Monsieur le Maire procède au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

2018/51 Décision modificative n°1 du budget général

Monsieur le Maire indique que suite au vote de budget primitif 2018 du budget communal lors de la séance du 19 mars dernier, la Sous/Préfecture de Saumur a souhaité que soit prise une décision modificative afin d'équilibrer le budget Hôtellerie de Plein Air.

Monsieur le Maire précise que cette opération (Comme la décision modificative n°1) du budget HPA sont de simples jeux d'écriture correspondants.

Monsieur le Maire procède au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

2018/52 Décision modificative n°1 du budget HPA

Monsieur le Maire indique que suite au vote de budget primitif 2018 de l'Hôtellerie de Plein Air lors de la séance du 19 mars dernier, la Sous/Préfecture de Saumur a demandé que soit procédée une décision modificative technique, à savoir :

<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES</i>	
Compte 002 – excédent de fonctionnement reporté	-11 758.80 €
Compte 774 – participation communale	+ 16 356.53 €
<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES</i>	
Compte 023 – virement à la section d'investissement	+ 4 597.73 €
<i>SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES</i>	
Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	+ 11 758.80 €
Compte 1641 – Emprunt	-16 356.53 €

Compte 021 – virement de la section de fonctionnement	+ 4 597.73 €

Monsieur le Maire procède au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Urbanisme – Aménagement du territoire

2018/53 Agrandissement du cimetière de Brion – Acquisition parcelle AC136

Monsieur Le Maire informe le conseil qu'il serait nécessaire d'agrandir le cimetière de Brion afin de créer une aire de dispersion des cendres et un columbarium. Pour ce faire, il convient d'acquérir 06a13ca sur la parcelle cadastrée AC 136 appartenant à Mme HUBERT Jocelyne suivant le plan de modification parcellaire cadastral établi par Isabelle BRICHET-LHUMEAU géomètre.

Les élus de Brion ont rencontrés M. et Mme HUBERT et se sont mis d'accord pour un prix de vente de 2 000.00 € les frais d'acte notarié ainsi que la clôture mitoyenne étant à la charge de la commune. Ils ont par ailleurs donné leur accord par écrit le 27 novembre 2017.

Monsieur le Maire procède au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Modification prix de vente de a parcelle cadastrée

Monsieur le Maire indique que par délibération 2017/112 le Conseil Municipal a accepté la vente du terrain communal cadastré YC 124 zone VY à Monsieur BARBARIN, entrepreneur à Fontaine – Guérin. Qu'il convenait toutefois d'attendre le bornage définitif de la parcelle mise en fête, lequel a été effectué par le cabinet géomètre BRICHET/FERJOUX pour une superficie de 7 300m². Qu'il y a nécessité de modifier le prix de vente de la parcelle afin d'être en conformité avec la surface réellement vendue,

Monsieur le Maire procède au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Approbation CRAC Clos de Villiers

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'opération aménagement du Clos de Villiers, la société d'aménagement ALTER cités propose la validation du bilan financier de l'année écoulée.

Le bilan présenté concerne l'année 2017. Il est conforme aux accords et prévisions fixées par la municipalité et l'aménageur.

Monsieur le Maire soumet le bilan prévisionnel à l'approbation des membres du Conseil Municipal. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Approbation rapport d'activités Baugeois Vallée

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de prendre connaissance du rapport d'activités 2017 de la communauté de communes Baugeois-Vallée, transmis par courriel.

Ledit rapport détaille toutes les actions engagées sur le territoire depuis janvier 2017 (Assainissement, déchets, tourisme...) par la communauté de communes.

Monsieur GENDRON regrette que les charges de personnel ne se dégagent pas assez du compte rendu présenté. Monsieur le Maire rétorque que des précisions en ce sens seront demandées au Directeur Général des Services de la COMCOM.

Monsieur le Maire appelle les membres du Conseil Municipal à prendre acte dudit rapport.

Abstention : 1 (Sandro GENDRON)

Pour : 17

Questions diverses

Monsieur Le Maire appelle les questions diverses.

Il invite les membres de la commission communication à présenter le nouvel Echo des Bois d'Anjou. En l'absence de Mme GUEDE vice-présidente de la commission, Monsieur Thierry CHEVRIER intervient. Il indique que le nouvel Echo a fait l'objet d'une refonte complète et remercie les équipes pour leur travail. Monsieur GENDRON intervient en précisant que la plupart des chiffres sur les investissements de la commune sont erronés (Les investissements en bâtiments sont notamment sous évalués). Monsieur le Maire appelle les Elus et services à davantage de vigilance pour les prochaines éditions.

La séance est levée à 22h15.

Arnaud Monchicourt

Stéphane FORTANNIER

Le Maire

Secrétaire

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS

2018/49 Jury d'Assises – Etablissement de la liste préparatoire année 2019

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 468 du 12 avril 2018, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à partir de la liste électorale, au tirage au sort de la liste préparatoire du jury d'assises pour l'année 2019.

Il est rappelé les principes de ladite désignation :

- Désigner le triple du nombre de jurés fixé par l'arrêté préfectoral, soit 6,
- Ne pas retenir les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit, soit celles nées à partir du 1^{er} janvier 1997.

Après tirage au sort, SONT DESIGNÉS :

- M. Fabrice GONON, résidant 10 rue des grands pères, Saint-Georges du Bois
- Mme Hélène Marie LAFAY, résidant 2 rue du Moulin, Fontaine - Guérin
- Mme Céline Rachel Marie HIVON, résidant 34 Grand'Rue, Brion
- Mme Bernadette Monique Marie HAMELIN, résidant la Pièce du Port, Brion
- M. Michel LAMBERT, résidant 2 route des Mandottières, Brion
- M. Alexandre Nicolas Michel LAMBERT, résidant 2 route des Mandottières, Brion.

2018/50 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017 DU BUDGET ANNEXE « HOTELLERIE DE PLEIN AIR » DES BOIS D'ANJOU –MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2018/28

Lors de la séance du 19 mars dernier, nous avons affecté le résultat de fonctionnement de 11 758.80 € en recettes de fonctionnement (report à nouveau de fonctionnement compte 002).

Or, par courrier en date du 27 avril 2018, la Sous/Préfecture souhaite que nous procédions à une modification de notre affectation de résultats de fonctionnement 2017 afin de couvrir en partie le déficit d'investissement reporté s'élevant à 16 356.53 €.

De ce fait, Monsieur Le Maire suggère :

- **D'annuler** la délibération 2018/28 eu 19 mars 2018,
- **D'affecter** le résultat de 11 758.80 € € en recettes d'investissement (excédent de fonctionnement capitalisé compte 1068)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AFFECTE le résultat de fonctionnement de 11 758.80 € en recettes d'investissement au compte 1068.**

2018/51 DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET COMMUNAL

Suite au vote de budget primitif 2018 du budget communal lors de la séance du 19 mars dernier, la Sous/Préfecture de Saumur nous demande de procéder à une décision modificative afin d'équilibrer le budget Hôtellerie de Plein Air suite aux décisions modificatives demandées par la sous/Préfecture sur le budget HPA :

Je vous propose donc les modifications suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES	
Compte 657364 - Subvention de fonctionnement à l'HPA :	+16 356.53 €
Compte 60621 - combustibles (arrêt du chauffage début mai)	-3 000.00 €
Compte 60623 - Alimentation (moins d'enfants scolarisés à FG)	-5 000.00 €
Compte 6232 - fêtes et cérémonie (pas de feu d'artifice à Brion)	-2 500.00 €
Compte 6218 - autre personnel extérieur (plus de facture manpower)	-5 856.53 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité la décision modificative n° 1 du budget Communal ci-dessus.

2018/52 DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET « HOTELLERIE DE PLEIN AIR »

Suite au vote de budget primitif 2018 de l'Hôtellerie de Plein Air lors de la séance du 19 mars dernier, la Sous/Préfecture de Saumur nous demande de procéder à une décision modificative technique, à savoir :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES	
Compte 002 – excédent de fonctionnement reporté	-11 758.80 €
Compte 774 – participation communale	+ 16 356.53 €
Compte 722/042 – travaux en régie	+ 15 000.00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES	
Compte 023 – virement à la section d'investissement	+ 4 597.73 €
Compte 60 632 – fournitures petits équipement	+ 15 000.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES	
Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	+ 11 758.80 €
Compte 1641 – Emprunt	-16 356.53 €
Compte 021 – virement de la section de fonctionnement	+ 4 597.73 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES	
Compte 2135/040 – Travaux en régie	+ 15 000.00 €
Compte 2135 – Rénovation guinguette camping	+ 15 000.00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité la décision modificative n° 1 du budget Communal ci-dessus.

2018/53 Agrandissement du cimetière de Brion - Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AC 136 appartenant à Mme HUBERT Jocelyne

Monsieur Le Maire informe le conseil qu'il serait nécessaire d'agrandir le cimetière de Brion afin de créer une aire de dispersion des cendres et un columbarium.

Pour ce faire, il est nécessaire d'acquérir 06a13ca sur la parcelle cadastrée AC 136 appartenant à Mme HUBERT Jocelyne suivant le plan de modification parcellaire cadastral établi par Isabelle BRICHET-LHUMEAU géomètre en date du 27.02.2018.

Les élus de Brion ont rencontrés M. et Mme HUBERT et se sont mis d'accord pour un prix de vente de 2 000.00 € les frais d'acte notarié ainsi que la clôture mitoyenne étant à la charge de la commune.

Monsieur et Madame HUBERT ont donné leur accord par écrit le 27 novembre 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition d'une parcelle de 06a13ca référencée AC 136p située à Gâte-Pain sur la commune déléguée de Brion pour un montant de 2 000.00 € les frais d'acte notarié étant à la charge de la commune.

DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Primitif 2018,

DONNE pouvoir à Monsieur Le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise ne œuvre de la présente délibération.

DIT que la présente décision est susceptible de recours en excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal administratif de Nantes.

2018/54 Modification du prix de vente du terrain communal (parcelle YC 124) (Ets Barbarin production)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L. 2241-1,

Vu le plan local d'urbanisme de la commune déléguée de Fontaine Guérin,

Vu l'engagement de Monsieur Barbarin, entrepreneur à Fontaine Guérin,

Vu l'avis favorable de la Commission finances du 6 septembre 2017 et du bureau des maires et adjoints du 11 septembre 2017,

Vu l'avis du service de France Domaine saisi le 19 août 2017,

Vu la délibération 2017/112 du Conseil Municipal en date du 18 septembre 2017 acceptant la vente du terrain communal cadastré YC 124 zone VY,

Considérant le bornage définitif effectué par le cabinet géomètre BRICHET/FERJOUX , de la parcelle YC 124 d'une superficie de 7 300m²,

Considérant la nécessité de modifier le prix de vente de la parcelle YC 124 afin d'être en conformité avec la surface réellement vendue,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Article 1 : ACCEPTE de vendre le terrain communal cadastré YC 124 zone VY situé en zone industrielle de Fontaine Guérin, d'une superficie d'environ 7300 m² au prix soit 3,00 euros le mètre carré (Soit 21 900,00 euros hors taxe) aux Etablissements BARBARIN production.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Article 3 : DIT que les frais d'acte correspondants seront à la charge de l'acquéreur.

Article 4 : Dit que la présente décision est susceptible de recours en excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal administratif de Nantes.

2018/55 Compte rendu d'activité à la collectivité – Le Clos de Villiers

Vu le Traité de Concession d'Aménagement approuvé le 29 juillet 2014,

Vu le bilan financier prévisionnel révisé au 31 décembre 2017 établi par ALTER Cités,

Vu le Compte Rendu d'Activité à la Collectivité (C.R.A.C) présenté par ALTER Cités (annexé à la présente),

Comme chaque année la société d'aménagement ALTER cités propose la validation du bilan financier de l'année écoulée.

Le bilan présenté concerne l'année 2017. Il est conforme aux accords et prévisions fixées par la municipalité et l'aménageur.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à **l'unanimité**

APPROUVE le présent bilan prévisionnel révisé au 31/12/17 portant les dépenses et les recettes de l'opération inchangées à hauteur de 2 010 K€ HT.

2018/56 Approbation du rapport d'activité de la communauté de communes de Baugeois – Vallée

M. le Président de la Communauté de communes de Baugeois – Vallée propose au conseil, conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, de prendre connaissance du rapport d'activités 2017 de la communauté de communes Baugeois-Vallée, transmis par courriel.

Ledit rapport détaille toutes les actions engagées sur le territoire depuis janvier 2017 et insiste sur le nombre important d'actions.

ENTENDU l'exposé de M. le Maire ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-39 ;

VU l'arrêté préfectoral DRCL/BSFL/2016-177 du 16 décembre 2016 modifié portant création de la Communauté de Communes Baugeois Vallée au 1^{er} janvier 2017 ;

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation, par M. le Président, du rapport d'activités 2017 de la communauté de communes Baugeois-Vallée.